



■ **SANTÉ** Dans le parc public comme privé, il resterait des millions de tonnes de matériaux toxiques. Si le gouvernement ne fait rien, on prépare une génération de victimes, alertent les associations.

Le nouveau scandale de l'a

José Faucheux, artisan couvreur dans l'Aisne, le dit sans détour : « Nous sommes souvent confrontés au problème du désamiantage et exposés en permanence avec nos gars, qu'on soit couvreur, plombier ou électricien. On sait que l'amiante, c'est dangereux. Mais, si on applique la loi à la lettre, on perd nos clients. Par contre, on se fiche du particulier qui enlève lui-même la tôle ou son joint de chaudière amiantés. »

Le président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) dans l'Aisne et la Picardie raconte que dans la Thiérache, au nord de son département, « 80 % des toitures

sont en ardoises synthétiques amiante-ciment. La plupart du temps, le client nous dit : "Ne vous inquiétez pas, on va les enlever nous-mêmes", parce que cela lui coûtera moins cher. En milieu rural et agricole, combien de fois on nous dit que le toit sera ouvert, avant même qu'on ait préparé le devis ! ».

José Faucheux juge la réglementation imparfaite ou trop lourde pour les artisans, et en révèle quelques failles. Par exemple, il n'y a pas d'obligation de recherche d'amiante en cas de rénovation et de démolition d'un bâtiment. Et, pour désamianter, « il faut une certification, acheter du matériel comme des douches de décontamination et des combinaisons.

L'ensemble du protocole coûte de 50000 à 60000 euros. Ce n'est pas tenable pour une entreprise artisanale, avec deux personnes, qui fait 300000 euros de chiffre d'affaires annuel, surtout en période de crise pour nous et pour nos clients ».

Directrice de recherche honoraire à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et présidente de Ban Asbestos France, une association de défense des victimes de l'amiante, Annie Thébaud-Mony a du mal à contenir sa colère quand elle voit « des gens qui descendent leurs plaques de fibrociment avec des

gamins qui jouent à proximité ». Elle relève une autre faille de la réglementation : « Où sont les décharges spécialisées pour que les particuliers et les entreprises puissent mettre les matériaux à base d'amiante dans un endroit sécurisé ? »

La réglementation est très protectrice des travailleurs, mais insuffisante pour la population.

La réponse d'Alain Bobbio, de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva), est édifiante : « Essayez de savoir quelles déchetteries prennent l'amiante... C'est un casse-tête ! Aussi, il existe une dynamique de dépôts sauvages dans l'ensemble des régions de France. »